

Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse ci-contre :



Service public de Wallonie

Intérieur et Action sociale
Département de l'Action sociale
Direction de l'Action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Namur

Personnes de contact :

Mme Isabelle BARTHOLOME

Tél. : 081 32 73 71

isabelle.bartholome@spw.wallonie.be

Mme Isabelle GRECK

Tél. : 081 32 72 98

isabelle.greck@spw.wallonie.be

Rapport d'activités simplifié et harmonisé Maison d'accueil

Réglementation

Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (art. 66 à 117). Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé (art. 69 à 123, annexes 4 à 14).

Information préalable

Le rapport d'activités simplifié et harmonisé, outre son objectif principal d'avoir un aperçu des activités des opérateurs agréés de l'action sociale, s'inscrit dans la volonté d'élaborer un baromètre de l'action sociale afin d'obtenir des indicateurs clés des secteurs de l'action sociale permettant de suivre leur évolution, de dégager des tendances et de conseiller l'autorité.

Si vous avez plusieurs sièges d'activités, vous pouvez remplir un rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) pour chacun de vos sièges d'activités.

1. Coordonnées de l'entreprise

1.1. Identification

Numéro d'entreprise

0 4 1 5 . 8 2 7 . 0 2 3

Dénomination du pouvoir organisateur

Les Quatre Vents

Secteur

Public

Privé

1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue des Choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal Localité

1 4 0 0

Nivelles

1.3. Adresse du siège d'activités

Rue

rue des Choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal 1400 Localité NIVELLES

1.4. Personne de contact

M. Nom Gruselin Prénom Didier
 Mme

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone 067/21.70.04

Courriel directionpedagogique@asbl-les4vents.be

1.5. Contact à destination du public

Ces données seront publiées sur un Portail.

Il y a lieu de définir ici une adresse mail et/ou un numéro de téléphone qui perdure dans le temps, indépendamment des mouvements de personnel.

Courriel direction@asbl-les4vents.be

Téléphone 067/21.70.04

1.6. Fédération

Fédération (facultatif) ARCA

2. Activités réalisées en 2022

2.1. Personnel

Nombre d'ETP affectés aux missions liées à l'agrément

Hommes	Femmes	Total
7,17	6,50	13,67

Moyens en personnel 938958,53 €

2.2. Activités

Demandes non rencontrées	Hommes	Femmes
Manque de place	318	230
Inadéquation avec le projet pédagogique de la maison	25	67
Séjour antérieur	6	5
Autres	27	39
Total	376	341

Nuitées	Hommes	Femmes
Adultes	3536	3142
Enfants	2977	2924
Total	6513	6066

	Hommes	Femmes
Nombre de nuitées agréées (y compris les nuitées sous dérogations)	6513,00	6066,00
Nombre de nuitées pendant les périodes de dérogations	296,00	399,00

De 13 à moins de 18 ans									6										5
De 18 à 24 ans									1 0										8
De 25 à 29 ans									3										4
De 30 à 39 ans									1 2										1 3
De 40 à 49 ans									1 3										1 2
De 50 à 59 ans									1 0										5
60 ans et plus									3										1
Inconnu									8										0
Total									8 7										6 2

Non

3.3. Composition des familles

Les mineures enceintes ou avec enfant sont considérées comme adultes.

Type	Nombre				
Hommes isolés					4 9
Femmes isolées					2 5
Couples					1
Couples avec enfants					6
Familles monoparentales - père et enfant(s)					4
Familles monoparentales - mère et enfant(s)					1 1
Autres					0
Total					9 6

3.4. Motifs d'entrée selon l'usager

Motif d'entrée	Hommes	Femmes																	
Problèmes de logement									5 4										4 0
Problèmes administratifs									1 8										1 4
Problèmes d'assuétudes/dépendances									7										6
Problèmes de violences sexistes et/ou intrafamiliales									3										3
Problèmes de santé mentale									6										4
Problèmes de parentalité									1 1										9
Problèmes financiers									2 2										1 6
Autres									2 3										1 7
Total									1 4 4										1 0 9

3.5. Répartition des adultes hébergés

Répartition des adultes hébergés selon la nationalité	Hommes	Femmes																	
Belge									5 1										3 5
Europe UE									4										3
Europe hors UE									4										4
Autre									0										1
Inconnue									0										0
Total									5 9										4 3

Répartition des adultes selon leur provenance	Hommes	Femmes
Logement autonome	1 1	1 4
Institution	2 6	8
Famille	4	5
Aucun endroit fixe	1 8	1 6
Inconnue	0	0
Total	5 9	4 3

Répartition des adultes selon leur destination après le séjour	Hommes	Femmes
Logement autonome	1 3	1 2
Institution	1 6	7
Famille	7	8
Aucun endroit fixe	4	5
Inconnue	0	0
Total	4 0	3 2

4. Données particulières

Organisation de projets/ateliers

Poursuite de l'animation des ateliers en lien avec la vie de la maison d'accueil

Organisation d'ateliers à destination des enfants et des parents

Organisation d'un marché de Noël avec la collaboration de plusieurs personnes hébergées

Organisation de la Saint Nicolas et des fêtes de fin d'année

Organisation de soirées à thèmes

Atelier explicatif de la mise en oeuvre du service post-hébergement

Assemblée générale du personnel dans le cadre de la création nette d'emploi

Renforcement du partenariat avec l'ASBL "Prévention Jeunesse" pour le financement

Introduction de deux fiches projets auprès des autorités wallonnes pour la rénovation

Utilisation du logiciel OIRA dans le cadre du bien-être au travail

Liste des formations données par des tiers

Le nom verbal : intox ou allié de la communication = Marie Edith Cotton

Ama = quinzaine des maisons d'accueil

Consommation: lers pas vers la réduction des risques et la prévention = plan de consommation

Cesi = initiation aux gestes qui sauvent

Droit quotidien = domiciliation, radiation, adresse de référence : comment sa marche

Formation lers secours = Relais social du Brabant Wallon

Drogues mieux comprendre pour mieux accompagner = prospective jeunesse Tubize

Projet dénombrement sans abrisme en Brabant Wallon = Relais social du Brabant Wallon

L'humour comme facilitateur de communication et désamorçeur de conflits = le pouvoir de l'humour

Liste des conventions effectives lors de l'année de référence

Nouvelle convention avec le médecin référent

Signature de plusieurs conventions de gestion de patrimoine avec un propriétaire

Supervisions (nombre ou fréquence)

0

Réunions d'équipe (nombre ou fréquence)

1 par semaine

5. Auto-évaluation

Descriptif du travail social réalisé

Poursuite des accompagnements au niveau administratif et financier
Entretiens d'accueils
Rencontres, évaluations, PAI et bilans avec un membre de l'équipe éducative
Travail en réseau
Participation à des réunions avec d'autres professionnels des maisons d'accueil du Brabant-Wallon + relais social du Brabant Wallon
Participation au dénombrement des sans-abris en Brabant-Wallon

Evaluation et descriptif des activités réalisées dans le cadre des missions du service

Réflexion permanente autour de notre projet d'accompagnement collectif .
Bien être des enfants? Mixités? Infrastructures de moins en moins adaptées et "vieillissantes" .

Difficultés rencontrées

Ambiance au sein de l'équipe depuis le changement de direction
Complexité dans la multiplication des décisions gouvernementales
Année plus que compliquée en 2022 compte tenue de la perte de 11 places agréées et de l'annonce du propriétaire du 15 de la rue Sainte Anne de la reprise en gestion propre du 1er étage de son bâtiment ce qui a provoqué la perte de 3 lits agréés.
Enormément de demandes d'accueil "homme seul" pour qui nous n'avons pas pu répondre positivement (équilibre dans le groupe). Nous avons accueilli d'avantage d'hommes en 2022 ce qui a posé des soucis au niveau communautaire (alcool, drogue...)
Beaucoup d'entretiens d'accueil positifs mais qui ne se concluent pas (prix de journée et problématique de la vie communautaire)
Beaucoup de personnes accueillies sont déficientes mentales et en souffrance psychologique ce qui complexifie l'accompagnement et la compréhension + suivi médical parfois lourd

Perspectives ou points d'attention pour le futur

Aménager nos locaux du 17 rue des choraux afin que cela corresponde au public accueilli (douches mixtes par exemple, local enfants adapté)
Commencement des travaux au 1 et 2 rue Sainte Anne (plan de relance)
Travailler sur notre ROI et le finaliser
Poursuite de la mise en place de notre service post-hébergement = professionnalisation et donner les moyens à l'équipe mise en place de travailler de façon autonome
Concernant l'ambiance au sein de l'équipe nous envisageons de faire appel à un service extérieur (avec le soutien de notre organe d'administration)

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>